

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Session ordinaire du Vendredi 03 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, vingt heures et trente minutes, le vendredi 03 février, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick GAILLARD, Maire.

Etaient présents : M^{eur} GAILLARD, Maire, M^{rs} DELAFOSSE, BIENAIMÉ, M^{mes} DIRUY, HERBET, Adjoint, M^{mes} BRUNET, PRUVOST, DEMORY, HETELAY, GAPENNE, HOLTZMANN, TELLIER, ROGIER, M^{rs} DARIBOT, LETHELLIEZ, PACCEU, CARLIER, THUILLIER, VIOLETTE.

Absents excusés : M^{me} LEBRUN qui donne pouvoirs à M^{me} HERBET,
M. JACQUART,
M. LOGNON.

Absent : M. METAIS

Secrétaire de séance : M^{me} HERBET Christel.

Le compte-rendu de la réunion du 02 décembre 2022 a été approuvé à l'unanimité.

AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER, DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le Conseil Municipal,

- Où l'exposé du maire,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et L 2121-29,
- Vu l'article L 232-1 du code des juridictions financières,
- Considérant qu'il convient d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023,

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement de 2023 avant le vote du budget de 2023 dans la limite des crédits et représentant 25 % maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

DEPENSES **Exercice 2022**

Prévisions					
Articles	Crédits votés au BP 2022	RAR 2021 inscrits au BP 2022	Crédits ouverts au titre de DM Vo votés en 2022	TOTAL	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 CGCT
020	49 664.11	0	0	49 664.11	12 416.02
2041582	118 000.00	159 534.98		277 534.98	69 383.74
2116	67 285.67	51 477.06		118 762.73	29 690.68
2118	3 864.00	0	0	3 864.00	966.00
2121	20 000.00	7 406.46		27 406.46	6 851.61
2128	20 000.00	0	-10 604.24	9 395.76	2 348.94
21318	73 000.00	45 135.92	- 5 129.00	113 006.92	28 251.73
2135	298 919.12	195 322.19	+12 711.59	506 952.90	126 738.22
2152	72 745.44	35 904.34	0	108 649.78	27 162.44
21571	0	27 310.64	0	27 310.64	6 827.66
21578	25 358.00	12 221.00	0	37 579.00	9 394.75
2183	25 000.00	5 189.00	0	30 189 .00	7 547.25
2184	19 500.00	0	0	19 500.00	4 875.00
2188	19 905.19	0	3021.65	22 926.84	5 731.71
Total	813 241.53	390 501.19	0	1 352 743.12	338 185.75

COMPOSITION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL DE LA MAIRIE DE FLIXECOURT (CST)

- Vu le procès-verbal de carence du 25 novembre 2022 par lequel Monsieur le Maire de FLIXECOURT a constaté l'absence de dépôts de listes de candidats par une organisation syndicale remplissant les conditions fixées aux articles L211-1 et L211-2 du code général de la fonction publique en vue de l'élection des représentants du personnel au Comité Social Territorial de la Mairie de FLIXECOURT

- En conséquence, vu l'attribution des sièges faite le 08 décembre 2022 en Mairie de FLIXECOURT par tirage au sort parmi les électeurs remplissant les conditions d'éligibilité,

- Vu le déroulement des élections professionnelles du 08 décembre 2022,

Le Conseil Municipal,

par 20 voix pour,
00 voix contre,
00 abstention

●Décide la composition du Comité Social Territorial (CST) comme suit :

Collège des représentants du personnel :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
M ^{me} DROUART Héléne	M ^{me} GAUTIER Manuella
M ^{me} BULOT Aurélia	M ^{me} DUPONTREUÉ Franckie
M ^{me} NEUTRE Isabelle	M. GALOPIN David
M. LEGRIS Denis	M ^{me} BONTEMPS Dominique

Collège des représentants des élus :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
M. GAILLARD Patrick, Président du CST	M ^{me} TELLIER Françoise
M. METAIS Didier	M ^{me} DEMORY Monique
M ^{me} DIRUY Anne-Marie	M ^{me} GAPENNE Stéphanie
M ^{me} HERBET Christel	M. PACCEU Ronan

Le CST se réunira à l'initiative du Maire, Président du CST ;

Les titulaires y seront conviés.

Si le titulaire ne peut assister à la réunion, son suppléant sera convié.

●autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

CANTINE SCOLAIRE : TARIFS – ORGANISATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

●décide des tarifs suivants (prix par repas) s'appliquant à la cantine municipale :

-Les enfants de FLIXECOURT et communes voisines dont les écoles sont fermées	2.50 €
-Les enfants de l'extérieur (autres)	3.50 €
-Adultes confondus	5.00 €
-Le personnel du restaurant scolaire	1.50 €
-Les membres des clubs des personnes âgées	5.00 €
-Le personnel de la Maison des Associations	1.50 €

Tous les arriérés non payés devront être réglés sur la même base.

●autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, par
16 voix pour,
04 voix contre,
00 abstention

-accepte de procéder au versement des subventions aux associations suivantes :

ACPG CATM	300.00
AMICALE DES DONNEURS DE SANG DE FLIXECOURT ET ENVIRONS	200.00
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE FLIXECOURT	200.00
AMICALE NIEVRE BASKET BALL	3 000.00
APECAM	350.00
BADMINTON CLUB DE FLIXECOURT	200.00
CLASSE ORCHESTRE DU COLLEGE	3 500.00
CLUB DE L'EURO	200.00
CLUB DE RENCONTRES ET DE LOISIRS	400.00
CLUB SPORTS ET LOISIRS	700.00
COUTURE TRICOT DETENTE	200.00
ENTENTE CLL VILLE LE MARCLET AAE FLIXECOURT	2 300.00
ESCALADE DE FLIXECOURT LES ARTS DE LA GRIMPE	200.00
FOYER SOCIO-EDUCATIF COLLEGE LYCEE PROFESSIONNEL DE FLIXECOURT	1 000.00
GAVAP SECTION MOTOS ANCIENNES	300.00
JUDO CLUB FLIXECOURT	1 300.00
L'AMUSEON LES NIGELLES	1 000.00
LA PREVENTION ROUTIERE	100.00
LA SOLAC	150.00
LES DAUPHYNES DE FLIXECOURT	750.00
LES FRANCS PECHEURS	950.00
LES WHOOPS FLIXECOURTOIS	750.00
OCCE COOPERATIVE SCOLAIRE PREVERT	1 750.00
PETANQUE FLIXECOURTOISE	250.00
SOCIETE DE CHASSE EN PLAINE	700.00
SOUVENIR FRANÇAIS Comité cantonal de PICQUIGNY	175.00
SPORTING CLUB DE FLIXECOURT	5 000.00
TEAM FLIXECOURT 80	1 300.00
TENNIS CLUB DE FLIXECOURT	2 000.00
UNION MUSICALE DE FLIXECOURT	4 000.00
USEP H. MALOT ASSOCIATION SPORTIVE	4 000.00
AIGLES ROUGE	500.00
ASSOCIATION CHATEAU BLANC	2 000.00
SOLO EN CHŒUR	500.00
WW PASSION 80	150.00
ASSOCIATION BEARN EN SOMME	3 250.00

QUESTION DIVERSE

Concernant la plantation d'arbres sur le parking du cimetière, ce qui supprimerait 6 places de stationnement, les Membres du Conseil Municipal ont délibéré comme suit :

17 voix pour,

02 voix contre,

01 abstention
